



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
AU 4 RUE DE LA FORET A BOUSSE (CAMION GRUE POUR LIVRAISON DE MATERIEL)**

Arrêté AOT n° 2026-08-06 AOT

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU la demande formulée par Madame KACEM Salima, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper temporairement et partiellement le domaine public devant le 4 rue de la Forêt à Bousse, pour la livraison de matériel dans son jardin avec une grue ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Afin de permettre la livraison de matériel avec une grue, Madame KACEM Salima est autorisée à occuper temporairement et partiellement le domaine public devant le 4 rue de la Forêt à Bousse **le samedi 8 août entre 8h et 12h.**

Article 2 : L'entreprise de livraison devra prendre toutes les précautions en matière de sécurité routière (mise en place de panneaux et de cônes de signalisation pour signaler la présence du véhicule et le ralentissement à respecter) et veiller à la préservation de la structure du trottoir et de la chaussée (mise en place de dispositifs de protection sous les vérins du camion).

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Madame le Commandant de la COB de Gendarmerie de GUÉNANGE-METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Mme KACEM Salima.

Fait à Bousse le 6 août 2026



Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,

Hôtel de Ville – 57310 BOUSSE

Tél : 03.87.73.90.29 – Mail : contact@mairie-bousse.fr – site internet : www.mairie-bousse.fr